PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

Madame la Maire ouvre la séance du conseil municipal. Elle procède à l'appel des conseillers municipaux :

Monsieur Jérôme Larrieu, absent excusé, a donné procuration à Madame la Maire.

Madame Véronique Broussaingaray, absente excusée, a donné procuration à Monsieur Joseph Lafitte.

Madame Louise Lafferrairie, absente excusée, a donné procuration à Madame Annabelle Vergez.

Monsieur Pierre Fieschi, absent excusé, a donné procuration à Madame Louisette Bilbao.

Madame Stéphanie Perez, absente excusée, a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre Larrart.

Monsieur Beñat Inchauspe est absent excusé.

En ce début de conseil, Madame la Maire adresse son soutien à Monsieur Goutenègre, conseiller municipal, à nouveau endeuillé, et rend hommage à M. Ascarat, ancien élu sous les deux mandats précédents, récemment décédé :

► Avant de parcourir l'ordre du jour du Conseil municipal qui nous attend, je voudrais avoir une pensée particulière pour notre colistier Jean Marie GOUTENEGRE, frappé par le deuil à nouveau cette fin d'année. Après avoir perdu sa maman en septembre, c'est son père qui nous a quittés au mois de décembre. L'ensemble du conseil municipal te témoigne de sa solidarité et de son affection ce soir.

► Je voudrais rendre également hommage à un MONSIEUR qui nous a quitté cette fin d'année 2021. Il s'agit de Guy ASCARAT.. Un départ prématuré et brutal pour une vie si riche et bien remplie.

Intéressé par beaucoup de choses, il s'est d'abord impliqué activement dans la vie associative locale, comme joueur, comme entraîneur puis comme dirigeant du club de rugby local, le HAC.

Sa vie professionnelle l'a mené à être Responsable des services municipaux de notre ville pendant de très nombreuses années, plus de 20 ans je crois.

Parallèlement, il aimait à partager l'une de ses passions pour l'héraldique, passion qui l'avait mené notamment à décrypter le blason de notre ville. Il était aussi l'un des piliers de la commission extramunicipale de l'histoire de Hasparren. Un travail minutieux et précieux, légué aux générations futures de notre ville, de notre territoire.

A l'âge du retrait de sa vie professionnelle c'est toujours pour sa commune qu'il s'est engagé, mais sur une voie différente, comme élu. Pendant 12 ans il fut l'adjoint de Beñat INCHAUSPE,

délégué à la voirie et aux travaux. Nous lui devons en grande partie le très bon entretien de la voirie communale, sa chasse gardée, dont il connaissait parfaitement le linéaire. Nous lui devons beaucoup de réalisations… mais surtout, nous garderons de lui son charisme, son énergie, ses coups d'éclats : de voix , de rires, son sens de l'autre et son dévouement immense pour notre commune.

Je vous invite à présent à lui rendre hommage en observant 1 minute de silence.

Mme la Maire propose ensuite comme secrétaire de séance Madame Marion Chomel : il n'y a pas d'opposition.

Elle aborde les points à l'ordre du jour.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y a aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

2/ COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame la Maire présente le compte rendu de délégation. Deux délégations sont concernées :

- celle concernant les marchés publics : deux marchés ont été notifiés pour les travaux de la voie douce. Madame la Maire précise que les travaux ont démarré le 7 février et vont durer deux mois. C'est un axe structurant qui permet de relier Xapitalia au centre-ville.

- l'autre délégation concerne le don ou le legs. Monsieur Joseph Lafitte avait lancé un appel aux habitants de Hasparren pour qu'ils donnent des objets liés à l'industrie de la chaussure. Cet appel a très bien fonctionné. Il a reçu une belle collecte de documents et notamment des objets : machines, cuir…

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu.

2/ REPRISE DE CONCESSIONS EN L'ETAT D'ABANDON

Monsieur Durritzague expose que ce rapport concerne la reprise de concessions en état d'abandon. C'est une procédure très encadrée par la loi avec des étapes que la ville doit respecter. Il présente les différentes mesures prises par la ville pour que les familles puissent se manifester et dire à la mairie si elles conservent les tombes ou si elles les abandonnent.

Madame la Maire indique que c'est un sujet très important puisqu'il touche la mort, sujet sensible des citoyens.

Il n'y a pas de questions.

Adoption à l'unanimité.

3/ ADHESION AU SERVICE PATRIMOINE ET ARCHITECTURE DE L'APGL

Monsieur Diratchette présente la délibération pour adhérer au service du patrimoine et de l'architecture de l'APGL. Ce service fait partie de l'APGL, syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics du département des Pyrénées Atlantiques. Cela

permet de mutualiser des moyens humains pour les collectivités dans le domaine de la maîtrise d'œuvre liée aux projets sur les bâtiments communaux.

Il propose d'adhérer à ce service. La cotisation est de 3 604 euros.

Madame la Maire précise que l'APGL est une gouvernance publique. L'avantage est qu'à partir du moment où la ville est adhérente, le service du patrimoine peut chiffrer les travaux gratuitement. Si la commune réalise les travaux, elle versera un pourcentage fixe de maîtrise d'œuvre à l'APGL. Si elle ne fait pas les travaux, elle a les études et c'est compris dans la cotisation.

Ce service va aider la collectivité à chiffrer les projets, à affiner le PPI et à avoir des projets prêts à être lancés pour les dossiers de subvention.

Il n'y a pas de question.

Adoption à l'unanimité.

4/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA SECURITE DE LA COURSE PEDESTRE ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION « URSU MENDI »

Monsieur Diratchette expose que l'association « Ursu Mendi » organise une course pédestre chaque année ; la sécurisation de la course est effectuée par la Gendarmerie et c'est la ville qui prend en charge les frais.

Monsieur Durritzague ne prend pas part au vote.

Madame la maire se réjouit que des manifestations puissent reprendre cette année et espère que la course pourra se tenir.

Il n'y a pas d'observation.

Adoption à la majorité.

5/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame Bassagaisteguy présente les orientations budgétaires de la collectivité.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Les collectivités territoriales doivent présenter avant le vote du budget un rapport sur les orientations budgétaires et sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport sera organisé en deux parties :

I. LE CADRE BUDGETAIRE

Les orientations budgétaires de la collectivité se construisent toujours en tenant compte du contexte international, national, de la situation financière de la ville et des projets que les élus souhaitent mettre en place.

1- Le contexte économique :

a) La situation nationale et internationale

Malgré les vagues successives de contamination du COVID 19, les grandes économies ont retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Cette reprise de croissance s'est accompagnée d'une accélération de l'inflation : hausse des prix du carburant, de l'électricité et du gaz, de nombreuses denrées alimentaires…

Elle s'est également traduite par une pénurie de biens intermédiaires comme les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles.

La France n'échappe pas à cette tendance : la reprise économique a été forte et le gouvernement malgré certaines fermetures à cause du dernier variant Omicron table sur une croissance à plus de 4% en 2022.

Ce contexte économique a des répercussions directes sur les dépenses de la commune : la hausse du coût de l'énergie, du carburant et de tous les matériaux. Cela conduit également à un surcoût des chantiers d'investissement.

b) La loi de finances

La loi de finances 2022 clôture l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et c'est la dernière du quinquennat.

Ce n'est pas malgré tout une loi de finances de transition. Certaines de ses dispositions interrogent sur les mécanismes de financement des collectivités locales. La suppression de la taxe d'habitation entraine des conséquences que l'on ne perçoit pas encore en totalité.

Les principales mesures concernent :

- ✓ Une revalorisation des bases fiscales de 3.40%
- ✓ La dotation globale de fonctionnement :

  Les enveloppes de dotation aux collectivités restent stables mais l'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement permet d'alimenter les dotations de péréquation. Jusqu'en 2021, les villes écrêtées étaient celles qui avaient un potentiel fiscal par habitant supérieur à 0.75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant. A partir de 2022, le seuil passe à 0.85 : le nombre des communes contributrices va diminuer mais le montant prélevé va augmenter mécaniquement.

- ✓ Le calcul du potentiel fiscal et financier :

L'assiette du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes est élargi et intègre des ressources supplémentaires :

- La taxe sur les pylônes
- La taxe locale sur la publicité extérieure
- La taxe additionnelle sur les installations nucléaires dite « de stockage »
- La majoration sur les résidences secondaires
- Les droits de mutation pris en compte de façon moyennée sur 3 ans
- Le prélèvement sur recettes de compensation des communes contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de cotisation foncière des entreprises

✓ Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal : Lorsque la taxe d'aménagement est perçue par la commune, l'intercommunalité doit bénéficier d'un reversement compte tenu des équipements publics relevant de sa compétence. Une délibération concordante du conseil municipal et de l'organe délibérant de la CAPB prévoit les conditions de cette répartition.

✓ Une cotisation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 0.1% de la masse salariale pour le CNFPT au titre de la prise en charge de l'intégralité des frais de formation des apprentis. Pour 2022, la cotisation a été fixée à 0.05%.

✓ La création d'une taxe spéciale d'équipement pour le financement des infrastructures du « grand projet ferroviaire du Sud-Ouest » additionnelle aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises.
Elle est acquittée par les contribuables des communes situées à moins de soixante minutes en voiture d'une gare desservie par la future ligne à grande vitesse.

Un décret doit préciser les communes concernées.

2- <u>La situation financière de la commune : budget principal et budget annexe</u>

a) L'année 2021

Les résultats du compte administratif sont provisoires, les comptes n'étant pas arrêtés par la trésorerie. Il reste encore quelques écritures de régularisation entre le compte administratif et le compte de gestion.

Budget principal :

- ✓ Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
chapitre	BP2021	CA 2021 provisoire
013: atténuation de charges	11 200,00	16 518,22
70: produits des services	303 869,40	396 793,49
73: impôts	4 376 332,00	4 623 808,47
74: dotations	1 234 133,00	1 322 414,14
75: autres produits	147 600,00	162 926,66
total recettes de gestion courante	***6 073 134,40***	***6 522 460,98***
76: produits financiers		64,79
77: produits exceptionnels	1 509,72	43 391,15
total recettes financières	***1 509,72***	***43 455,94***
042: opérations ordre	160 000,00	129 362,70
total des recettes ordre	***160 000,00***	***129 362,70***
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	***6 234 644,12***	***6 695 279,62***
excédent	*1 086 615,44*	
TOTAL RECETTES	**7 321 259,56**	**6 695 279,62**

Malgré une année 2021 marquée de nouveau par le COVID 19 et par une période de fermeture de certains services notamment la crèche et les écoles, les recettes réelles de fonctionnement atteindraient 6.5 millions d'euros soit quasiment le même montant qu'en 2019.
La baisse d'activités de services comme la restauration scolaire, le périscolaire et la piscine entraine une baisse de recettes : le montant est plus important qu'en 2020 mais reste en dessous de 2019. Ce sont les coupes de bois qui permettent de limiter les conséquences de la pandémie.

Les recettes liées aux impôts et taxes sont en hausse grâce notamment aux droits de mutation.

En 2021, la ville a perçu une dotation de solidarité rurale plus importante : 45 000 euros de plus par rapport à 2020.
Enfin, la ville a perçu une compensation pour le centre de vaccination : 35 000 euros.

✓ Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
chapitre	BP 2021	CA 2021 provisoire
011: dépenses générales	1 619 900,00	1 340 934,99
012: personnel	2 980 000,00	2 925 428,64
014: atténuation produits	140 500,00	9 022,00
65: autres charges	1 054 700,00	957 461,80
total dépenses de gestion courante	***5 795 100,00***	***5 232 847,43***
66: charges financières	179 738,93	179 738,93
67: charges exceptionnelles	7 000,00	3 340,19
68: provisions	30 000,00	0,00
022: dépenses imprévues	65 000,00	0,00
total dépenses financières	***281 738,93***	***183 079,12***
042: opérations ordre	241 996,00	252 237,51
total des dépenses ordre	***241 996,00***	***252 237,51***
TOTAL DEPENSES REELLES	*6 318 834,93*	*5 668 164,06*
virement de section	*1 002 424,63*	
TOTAL DEPENSES	**7 321 259,56**	**5 668 164,06**

Elles sont stables entre 2021 et 2020 et sont en baisse significative par rapport à 2019 (- 370 000 euros).

L'activité des services a été aussi impactée en dépenses par le COVID 19 : marché de restauration scolaire, travaux sur les bâtiments, carburant,….

De nouveaux recrutements (policier municipal, directeur général des services, informaticien) ont été nécessaires pour adapter les services à l'augmentation de la population de la commune. La ville a dû remplacer des agents pour des congés maternité ou des arrêts de longue maladie. Dans la fonction publique, les arrêts maladie ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale mais intégralement par la ville. Par ailleurs, la ville ayant une volonté de développer un accueil bilingue dans tous ses services et plus particulièrement les écoles et le centre de loisirs, des remplacements de ce personnel en formation sont effectués.
Malgré ces recrutements, les dépenses de personnel de la ville sont contenues. Elles représentent une part du budget inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Sur le chapitre des subventions et cotisations, il faut souligner la baisse de la participation au budget de la crèche qui a reçu des recettes exceptionnelles de la CAF.

Au BP 2021, il avait été prévu un montant de 128 970.08 euros au titre d'une amende imposée par l'Etat, selon l'article 55 de la loi SRU pour le manque de logements sociaux sur le territoire communal. Plusieurs communes dont Hasparren ont fait un recours auprès du Ministère. La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature a précisé que les communes nouvellement taxées telles qu'Hasparren seraient exonérées du prélèvement pendant trois ans jusqu'en 2022. Le prélèvement 2023 interviendra sur l'année 2024.

✓ Les dépenses d'investissement :

N°	Opérations d'équipements	BUDGET 2021	REALISE 2021	R.A.R. 2021 Dépenses
165	Equipements sportifs	115 000,00 €	39 705,60	*53 919,00*
166	Aménagement Centre Bourg	759 100,00 €	60 217,76	*18 324,00*
168	Acquisition de matériels	208 352,00 €	184 041,65	*8 820,00*
171	Travaux voirie	333 315,00 €	100 407,38	*120 583,00*
172	Bâtiments communaux	73 836,00 €	47 164,94	*5 580,00*
173	Agriculture et forêts	53 250,00 €	11 778,43	*13 296,00*
176	Travaux Groupe scolaire J. Verdun	56 184,00 €	9 116,26	*37 609,00*
180	Acquisitions foncières	5 000,00 €	635,18	*0,00*
190	Chapelle des missionaires	1 186 772,98 €	479 202,16	*707 570,00*
192	Travaux de défense incendie	3 511,00 €	2 560,20	*0,00*
202	Transition écologique	35 000,00 €	8 400,00	*25 636,00*
208	Voies Vertes	364 488,00 €	5 546,23	*356 868,00*
209	Adressage	20 000,00 €		
TOTAL R.A.R 2021 Dépenses Investissement		**3 213 808,98**	**948 775,79**	**1 348 205,00**

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 71.47 % (restes à réaliser compris). Les travaux d'investissement prévus sur l'année 2021 ont été lancés en fin d'année en raison d'études préalables et sont inscrits dans les restes à réaliser (1.3 millions d'euros): la troisième tranche de la chapelle, la rue des cordonniers et la voie douce. Pour les deux dernières opérations, les travaux sont lancés et seront terminés à la fin du premier trimestre.

Le second volet de ces dépenses est l'annuité de l'emprunt qui s'élève à 513 514 euros.

✓ Les recettes d'investissement :

N°	Opérations	BUDGET 2021	REALISE 2021	R.A.R. 2021 Recettes
Opération 166				
DETR		540 000,00	162 000,00	378 000,00
Opération 168				
	Région		5 000,00	
	CAF		7 406,69	
	ETAT		570,00	
Opération 171				
	ETAT-Amendes Police		23 187,88	
Opération 173		30 680,00	30 682,38	
Opération 190				
	DRAC	302 800,00	159 750,44	143 049,00
	REGION	90 000,00	60 000,00	30 000,00
Opération 208				
Subvention attaches vélos			3 465,90	
	CD 64-Schéma Directeur pistes cyclables		10 500,00	10 500,00
Chapitre 16 - compte 1641 Emprunts		1 300 000,00	1 300 000,00	
TOTAL R.A.R 2021 Recettes Investissement		**2 263 480,00**	**1 762 563,29**	**561 549,00**

Sur 2021, la ville a perçu l'emprunt contracté en 2020 d'un montant de 1.3 million d'euros et inscrit en restes à réaliser en 2020.

Les autres recettes sont :

- Le FCTVA lié aux dépenses d'investissement menées
- La taxe d'aménagement
- Les subventions perçues : La Région Nouvelle Aquitaine et la DRAC apportent un financement aux travaux de la Chapelle. La région verse 65 000 euros par tranche et la DRAC finance entre 40 et 60% du montant HT des travaux. Pour 2021, elle a pris en charge 50% des travaux soit 271 167.12 euros.

La ville a perçu un acompte de l'Etat sur la DETR pour le projet du centre-bourg à hauteur de 30%.
En fin d'année, la ville a reçu le montant des amendes de police pour un montant 23 187.88 euros en provenance du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Budgets annexes :

Les deux budgets annexes de la ville sont le budget funéraire qui est clôturé au 31 décembre 2021 et le budget de la crèche.
Le budget funéraire représente un budget très faible en dessous de 10 000 euros.

Le budget de la crèche est un budget de 350 000 euros environ. Il est constitué principalement par les dépenses de personnel de la crèche (plus de 89% du budget).
La ville a fait le choix de retrouver le label bilingue de la crèche afin de répondre à la demande de nombreux parents. Par ce choix elle affirme aussi sa volonté d'avoir une action forte sur la promotion de l'euskara : cela augmente pour 2020 et 2021 les dépenses de la crèche car il est nécessaire de remplacer les agents partis en formation. La subvention d'équilibre de la ville varie d'une année à une autre en fonction des recettes exceptionnelles qui peuvent être versées par la CAF. Les dépenses d'investissement sont supportées par le budget général.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 21	CA 21
011	Charges à caractère général	34 870,00 €	34 430,05 €
012	Charges de personnel	298 000,00 €	292 454,72 €
014	Atténuation de produits		
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	40,25 €
TOTAL DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT		**333 870,00 €**	**326 925,02 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 21	CA 21
013	Atténuation de charges	0,00 €	1 711,00 €
70	Produits de services	55 000,00 €	57 121,33 €
74	Dotations et participations	166 870,00 €	267 987,50 €
75	Autres produits de gestion courant	112 000,00 €	3,73 €
77	Produits exceptionnels		101,46 €
TOTAL RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT		**333 870,00 €**	**326 925,02 €**

b) La dette

Avec l'intégration de l'emprunt de 1.3 millions d'euros souscrit en 2020 et versé en 2021, le capital restant dû est de 6.56 millions d'euros. Les conditions d'emprunt étaient très favorables avec un taux de 1.05% sur 20 ans.

emprunt	prêteur	montant	taux	durée
reboisement	Credit foncier	36 313,36	0,25%	30 ans
investissement 2007 partie-1	CRCA Prêts	300 000,00	0,00%	15 ans
investissement 2007 partie-2	CEPA Prêts	300 000,00	4,30%	15 ans
investissement 2009	CACIB	900 000,00	4,20%	19 ans
investissement 2010	CACIB	2 400 000,00	3,66%	25 ans
investissement 2011 partie 1	Caisse des dépôts	1 000 000,00	4,51%	15 ans
investissement 2011 partie 2	CEPA Prêts	300 000,00	3,98%	15 ans
investissement 2011 partie 3	CEPA Prêts	300 000,00	4,66%	15 ans
investissement 2013	Credit foncier	1 000 000,00	3,50%	15 ans
investissement 2015	CRCA Prêts	1 200 000,00	1,92%	20 ans
investissements 2015-2016	Crédit foncier	800 000,00	1,85%	15 ans
investissement 2019	CRCA Prêts	550 000,00	1,19%	15 ans
investissements 2021-2023	CEPA Prêts	1 300 000,00	1,05%	20 ans

La renégociation des prêts souscrits avant 2013 avec des taux supérieurs à 3.50% n'est pas significative car la majorité du capital a été remboursée.

La ville n'est pas dépendante d'un seul organisme de prêt : crédit agricole, crédit foncier, caisse d'épargne et caisse des dépôts.

Les prêts conclus en 2007 se terminent pour l'un en 2022 et l'autre en 2023.

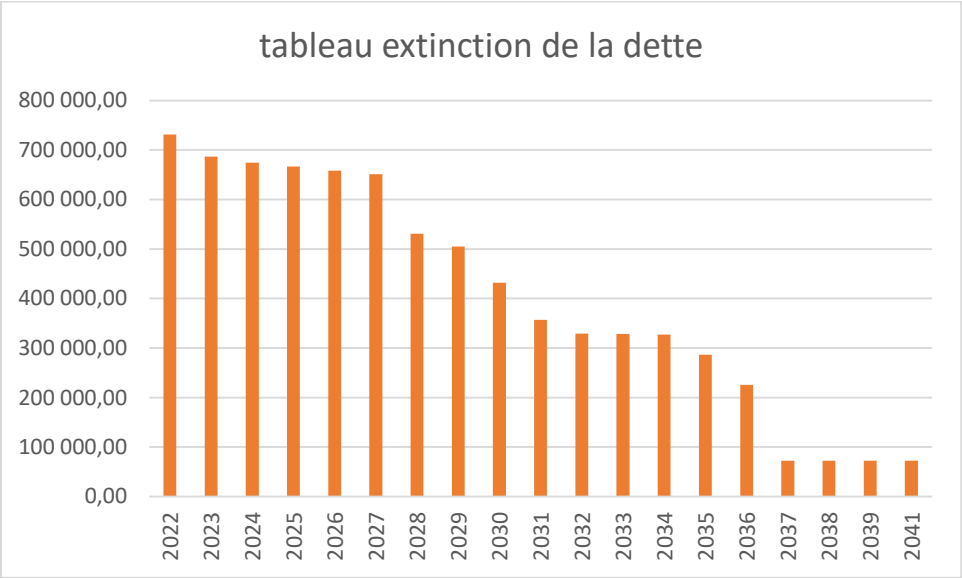

3- Les perspectives financières de la commune

Résultats provisoires 2021

Section de Fonctionnement

Dépenses globales de Fonctionnement :	5 668 164,06
Recettes globales de Fonctionnement :	6 695 279,62
Résultat de l'exercice :	1 027 115,56
Excédent antérieur reporté 2020 :	1 086 615,44

Résultat Final : **2 113 731,00**

Section d'Investissement

		Reste à Réaliser
Dépenses d'Investissement :	1 593 659,45	1 348 205,00
Recettes d'Investissement :	2 374 771,88	561 549,00
Résultat de l'exercice :	781 112,43	
Excédent antérieur reporté 2020:	99 268,62	

Résultat Final : **880 381,05** **-786 656,00**

Résultat d'Investissement y compris les RAR : **93 725,05**

Les résultats de l'exercice 2021 sont excédentaires tant en fonctionnement qu'en investissement. La ville a réussi à dégager un excédent de fonctionnement de 2.1 millions d'euros qui permettra de proposer un programme d'investissement conséquent en 2022.

Cependant, il faut rester vigilant car c'est grâce au virement de la section de fonctionnement que la ville pourra maintenir un taux d'investissement important à l'avenir.

En effet, les marges de manœuvre sont faibles : comme cela a été évoqué précédemment, l'encours de la dette est important et ne permettra pas d'emprunter dans un futur proche.

a) La section de fonctionnement

✓ Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	projet de BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
013: atténuation de charges	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70: produits des services	354 533,84	431 000,00	431 000,00	431 000,00
73: impôts	4 521 528,00	4 670 528,00	4 700 000,00	4 730 000,00
74: dotations	1 371 339,68	1 370 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00
75: autres produits	159 000,00	156 000,00	156 000,00	156 000,00
total recettes de gestion courante	***6 420 401,52***	***6 641 528,00***	***6 671 000,00***	***6 701 000,00***
76: produits financiers				
77: produits exceptionnels				
total recettes financières	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042: opérations ordre	50 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
total des recettes ordre	***50 000,00***	***60 000,00***	***60 000,00***	***60 000,00***
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	***6 470 401,52***	***6 701 528,00***	***6 731 000,00***	***6 761 000,00***
excédent	*2 113 731,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL RECETTES	**8 584 132,52**	**6 701 528,00**	**6 731 000,00**	**6 761 000,00**

Les recettes de fonctionnement de la commune sont moins dynamiques depuis la perte de la taxe d'habitation.

L'élection présidentielle et la crise COVID 19 pourront avoir des répercussions sur les prochains budgets des collectivités. L'Etat va freiner ses dépenses publiques pour limiter son taux d'endettement par rapport aux critères de l'Union Européenne : la hausse des taux d'intérêts ne lui permet plus d'emprunter à taux négatif.

Ces prévisions de recettes sont difficiles à chiffrer : les hausses viennent essentiellement de l'augmentation mécanique des bases. Les estimations des dotations de l'Etat ne sont pas encore parvenues : les montants sont reconduits à l'identique.

✓ Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	projet BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
011: dépenses générales	1 534 860,00	1 508 000,00	1 523 000,00	1 540 000,00
012: personnel	2 980 000,00	3 069 500,00	3 144 750,00	3 223 368,00
014: atténuation produits	12 000,00	12 000,00	140 500,00	140 500,00
65: autres charges	1 068 034,04	1 059 534,00	1 059 534,00	1 059 534,00
total dépenses de gestion courante	***5 594 894,04***	***5 649 034,00***	***5 867 784,00***	***5 963 402,00***
66: charges financières	184 120,27	157 358,00	142 581,00	126 498,00
67: charges exceptionnelles	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68: provisions				
022: dépenses imprévues				
total dépenses financières	***191 120,27***	***164 358,00***	***149 581,00***	***133 498,00***
042: opérations ordre	287 786,67	250 000,00	250 000,00	250 000,00
total des dépenses ordre	***287 786,67***	***250 000,00***	***250 000,00***	***250 000,00***
TOTAL DEPENSES REELLES	*6 073 800,98*	*6 063 392,00*	*6 267 365,00*	*6 346 900,00*
virement de section	*2 510 331,54*			
TOTAL DEPENSES	**8 584 132,52**	**6 063 392,00**	**6 267 365,00**	**6 346 900,00**

La ville doit maitriser toutes ses dépenses y compris celles de la crèche et du budget du CCAS financés en grande partie par une subvention de la ville.

Pour 2022, la subvention au CCAS sera la même qu'en 2021 soit 255 000 euros.

Les dépenses de personnel augmentent mécaniquement de 1.5% de 2.5% par an, uniquement en prenant en compte les avancements d'échelon et de grade.

Toujours dans l'objectif de maitriser ces dépenses, la polyvalence des agents doit être déployée au sein des équipes.

A partir de 2024, la ville ne sera plus exonérée du prélèvement SRU (128 970.08 euros) pour le manque de logements sociaux.

b) La section d'investissement

✓ Les recettes d'investissement :

Pour poursuivre la politique d'investissements engagés depuis 2020, la ville doit rechercher activement des financements auprès de tous les partenaires qui pourraient l'aider dans la réalisation de ses projets.

Au titre de l'année 2022, plusieurs subventions sont inscrites : elles ont été notifiées en fin d'année 2021 et les dépenses ont été inscrites en restes à réaliser (RAR):

- Le projet du Centre-bourg : L'Etat a versé un acompte au titre de la DETR : la subvention complémentaire est inscrite en RAR.

Le Département va financer à hauteur de 256 500 euros et la CAPB à hauteur de 76 319.88 euros.

- Les classes mobiles numériques qui vont être livrées fin février à l'école Jean Verdun, financées par le plan de relance pour un montant de 19 750 euros
- La modification du site internet et son accessibilité : 15 000 euros financés par le plan de relance
- Les recettes liées aux amendes de police : 23 187.88 euros
- Une subvention du FEADER et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour les travaux d'améliorations pastorales : 31 770.38 euros

La ville va déposer des dossiers pour les projets suivants :

- La voie douce : des subventions au titre de la DETR, auprès du syndicat des mobilités qui peut accorder une aide de 30% du montant des travaux car il s'agit d'une voie structurante et auprès du Département
- La chapelle : la DRAC et la Région
- La rue des cordonniers et la voie douce seront financées par le Département sur les travaux concernant la route départementale au titre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage.
- Les vestiaires de Xapitalia
- Les jeux de l'école et du jardin public

- ✓ Les dépenses d'investissement :

La première dépense obligatoire est le remboursement du capital de la dette.

La ville doit maintenir un niveau d'investissement important à plus de 500 000 euros par an pour moderniser les bâtiments publics, entretenir les 250 km de voirie et aménager les infrastructures sportives.

Pour mieux programmer ses projets, la commune met en place un plan pluriannuel d'investissement tant au niveau du matériel des services techniques, que de la voirie ou des bâtiments. Cela permettra aux équipes de connaitre les priorités du mandat et de les mettre en œuvre en anticipant les devis.

Par ailleurs, la ville demeure un pôle de centralité qui prend en charge des services publics qui ne servent pas uniquement aux habitants de Hasparren mais aux habitants du bassin de vie. La CAPB est en train de rédiger un pacte financier et devra aussi tenir compte de la réalité des pôles de centralité dans la redistribution des ressources.

II. LES ORIENTATIONS POLITIQUES

Comme indiqué précédemment dans toute l'analyse budgétaire, le budget de la ville devient un budget contraint. L'estimation des dépenses et des recettes a été faite de manière prudente afin de pouvoir absorber d'éventuelles baisses de recettes.

Cependant, cette contrainte ne remet pas en cause les choix politiques.

Plusieurs axes sont retenus:

En fonctionnement:

- Maitriser les dépenses de personnel
- Optimiser les charges générales
- Renforcer la vitalité des quartiers
- Diversifier les ressources communales
- Maintenir stables les taux de fiscalité
- Animer la ville et préserver son vivre-ensemble

En investissement,

- Maitriser le foncier pour créer du logement accessible pour tous
- Lancer les travaux du centre-bourg
- Réhabiliter notre patrimoine culturel
- Prendre le virage de la transition numérique
- Adapter nos infrastructures aux nouveaux besoins
- Soutenir la vie sociale et les initiatives de la jeunesse
- Préserver les activités pastorales
- Favoriser les mobilités douces

INTITULE	MONTANT
FONCIER ET LOGEMENT	122 066,00 €
TRANSITION NUMERIQUE	74 984,00 €
CULTURE ET PATRIMOINE	252 006,91 €
AGRICULTURE	54 334,00 €
BATIMENTS	363 774,59 €
VOIRIE	271 220,96 €
ACQUISITION DE MATERIEL	71 264,00 €
CENTRE BOURG	1 800 000,00 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	18 000,00 €
DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €
EMPRUNT	559 000,00 €
TOTAL	**3 636 650,46 €**

Madame la Maire revient sur la création de la taxe spéciale d'équipement pour le financement de la LGV par la loi de finances 2022. Elle rappelle que le projet de LGV s'arrêterait à ce jour à Dax. La distance de 60 minutes pour l'imposition des foyers compris dans ce temps sera donc à partir de Dax.

Madame la Maire précise que les droits de mutation sont des droits perçus en cas de vente immobilière.

Sur les dépenses de personnel, elle souligne que pour la ville les dépenses du personnel représentent 51,6% du budget : la moyenne nationale est de 57%.

Madame la Maire expose les orientations politiques de l'année 2022 ci -dessous.

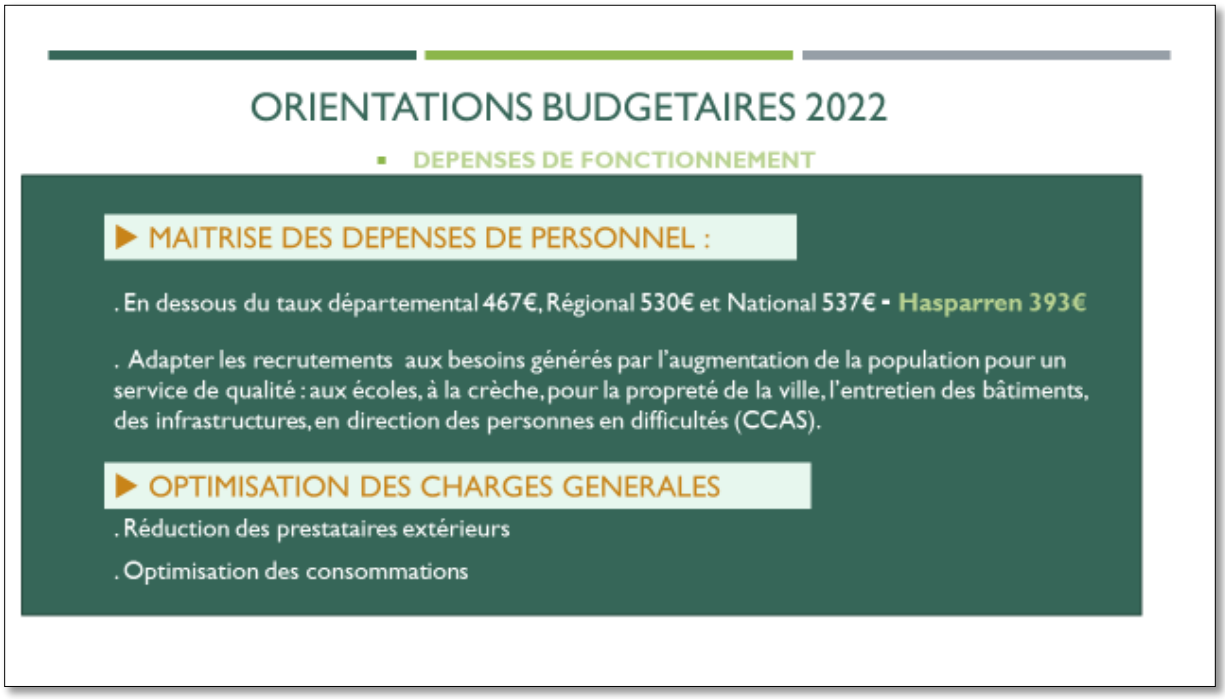

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- **EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **2019** (Ancien mandat) : 5 952 239 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **2020** : 5 654 097 € **- 298 142 €** - 5 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **2021** : 5 695 279 € **- 256 960 €** - 4. 3 %

EVOLUTION DES DEPENSES ENTRE 2020 et 2021 : + 41 182 € + 0,7 %

EVOLUTION DES DEPENSES ENTRE 2014 et 2019 : Cf Audit financier du Cabinet indépendant Acomaudit présenté en CM du 17 septembre 2020) + 1,6%

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

▶ SOUTIEN A LA VITALITE DES QUARTIERS :

. Accompagnement des jeunes qui animent les quartiers et créent du lien social : construction du local des jeunes du comité des fêtes d'URCURAY

▶ ANIMATION DE LA VILLE, VIVRE ENSEMBLE :

. Lehengo Hazparne
. Maité K, Pier Paul BERCAITS
. 100ème anniversaire de La Grande Semaine de Pelote
. Terre de jeux 2024
. Elgar Oinka : 50 ans
. Championnats du monde de pelote

En plus du soutien habituel aux associations de la commune

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

▶ STABILITE DES TAUX DE FISCALITE

. Pas d'augmentation d'impôts

. Elargissement de la Redevance d'occupation du domaine public, excepté pour les commerces

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- INVESTISSEMENT

▶ Maitriser le foncier pour maitriser les projets et créer du logement accessible

. Elaborer le modèle de rénovation et de cession pour l'accession à la propriété des ménages hazpandars : Immeuble Duhart et Terrain Arteeta

. Poursuivre les acquisitions foncières stratégiques

▶ Lancer la phase travaux du centre-bourg:

. Début des travaux en septembre

▶ Réhabiliter notre patrimoine culturel

. 3ème et 4ème tranche des travaux de la chapelle des missionnaires

. Consolider l'église d' Urcuray

▶ Prendre le virage de la transition numérique

. Améliorer le service dans les bâtiments publics : câblage par fibre optique de tous les bâtiments communaux

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- INVESTISSEMENT

▶ Adapter nos infrastructures aux nouveaux besoins

. Entretenir et rénover la voirie communale
. Créer une aire de jeu à l'école Jean Verdun
. Installer des vestiaires sur la plaine des sports de Xapitalia
. Rénover les allées du jardin public et certains jeux

▶ Soutenir la vie sociale et les initiatives de la jeunesse

. Créer un boulodrome dans le jardin public
. Adapter un local existant pour les jeunes du Gaztetxe

▶ Préserver les activités pastorales

. Impulser un diagnostic pastoral
. Installer des passages canadiens sur l' Ursuya pour protéger les pottok
. Entretenir les pistes pastorales et les chemins forestiers

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- INVESTISSEMENT

▶ Favoriser les mobilités douces, réduire les voitures en centre-bourg

. Finaliser la première voie douce structurante qui reliera une zone très urbanisée de la commune au centre-bourg, en desservant les infrastructures sportives et scolaires.

Monsieur Etchetto est dubitatif sur la subvention d'équilibre du CCAS qui reste au même niveau alors que l'on sait que les budgets du CCAS montent en flèche compte tenu des besoins de la population.

Madame la Maire précise qu'il y a un excédent de fonctionnement de 20 000 euros. Cet excédent permet de limiter la subvention de la ville mais elle partage ses inquiétudes. Le CCAS a une activité qui augmente notamment pour le portage de repas et la banque alimentaire.

Hasparren fait office de centralité et répond à toutes les demandes du bassin de vie. C'est le cas pour tout : environ 40% des personnes qui fréquentent les associations viennent des villages du pôle.

C'est la raison pour laquelle, en général, une ville de centralité peut avoir des moyens financiers supplémentaires. Madame la maire espère que le pacte fiscal et financier de la CAPB prendra en compte cette donnée.

Madame Maguy Bassagaisteguy apporte les éléments suivants : l'activité banque alimentaire comprend deux tiers d'habitants de Hasparren et un tiers des autres villages. On voit une augmentation des familles monoparentales et des jeunes.

Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole.

Le conseil municipal acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame la Maire expose que la ville va déposer 4 dossiers au titre de la DETR, un dossier au titre de la DSIL et elle va solliciter également la participation du Département sur la voie douce et sur la création de vestiaires à Xapitalia.

Au niveau de la DETR, les projets déposés sont la création de la voie douce, la création de vestiaires à Xapitalia, la création d'une aire de jeux à l'école maternelle Jean Verdun et la mise en place de nouveaux poteaux incendie.

Madame la Maire explique que les montants indiqués dans la délibération sont des montants plafonds indicatifs. Pour les subventions, chaque partenaire financier réserve une enveloppe à un programme d'aide et répartit cette enveloppe en fonction des dossiers déposés. Il se peut donc que pour satisfaire le plus grand nombre de collectivités, le montant attribué soit plus faible.

Il n'y a pas d'observation.

Adoption à l'unanimité.

7/ MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame Bassagaisteguy rapporte que la ville propose de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation de la voirie par des tiers privés.

La ville a déjà mis en place une redevance pour les installations ENEDIS, GRDF et les marchés de commerçants non sédentaires.

La ville souhaite généraliser un tarif pour toutes les occupations de la voirie.

Madame Louisette Bilbao indique que le groupe souhaite porter à la connaissance que ceux qui utilisent sur Hasparren l'espace public pour faire des travaux sont les artisans et les embellisseurs. Mettre en place cette taxe c'est empêcher les habitants de faire travailler les artisans locaux car cette taxe va être refacturée à celui qui fait des travaux. Son groupe votera contre car il trouve que c'est un mauvais signal envoyé alors que les artisans connaissent toujours la crise liée à la pandémie et compte tenu de l'envolée des matériaux.

Madame la Maire indique que ce sont des sommes modiques mais cela correspond à la volonté de la commune de faire payer l'occupation des places. Lorsqu'il y a neutralisation de ces places, cela enlève aussi des places pour que les habitants puissent aller dans les

commerces. Elle ne constate pas de baisse d'activité des artisans bien au contraire. Elle regrette l'envolée du coût des matériaux qui est dommageable pour les habitants qui souhaitent faire des travaux.

Madame Louisette Bilbao indique que les commerçants sont des artisans et qu'à ce titre, il faut aussi les protéger.

Madame la Maire indique qu'elle ne va pas à l'encontre. Dans d'autres communes il y a des droits de terrasses. Les places réservées impactent fortement le commerce. Ces places sont réservées pour des travaux et pour des déménagements.

Madame Louisette Bilbao a fait le calcul pour une semaine de travaux. Cela peut représenter 200 euros.

Madame la Maire répond que ce coût ne sera pas si important et que cette taxe ne sera pas importante.

Vote contre du groupe Inchauspe.

8/ AVANCE DE SUBVENTION POUR LE CCAS

Madame Bassagaisteguy présente le rapport sur l'avance de subventions au CCAS dans l'attente du vote du budget. Elle en profite pour rassurer Monsieur Etchetto sur le fait qu'il n'est pas question de faire des économies sur le dos du CCAS, bien au contraire.

Comme les années précédentes, il est prévu une avance de 50% de la subvention.

Adoption à l'unanimité.

9/ AJUSTEMENT HORAIRE DES EMPLOIS D'ANIMATEURS

Madame la Maire expose que ce ne sont pas des créations de postes mais des régularisations administratives d'horaires. Elle indique que la ville a beaucoup de mal à recruter des animateurs. Le temps de travail a été réajusté pour permettre de trouver des animateurs qui vont travailler quasiment sur des temps pleins et qui travailleront davantage sur les petites vacances scolaires.

Adoption à l'unanimité.

10/ CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Madame la Maire explique qu'à la fin de l'année 2022 il y aura les élections professionnelles dans la fonction publique. Dans ce cadre-là, il est proposé de faire une seule instance paritaire entre la commune et le CCAS. Cela permet d'uniformiser la gouvernance en termes de ressources humaines.

Adoption à l'unanimité.

11/ DETERMINATION DU COÛT D'UN AGENT COMMUNAL

Madame la Maire rapporte que la trésorerie municipale a demandé une délibération fixant le calcul du coût d'un agent de la commune, notamment en cas de refacturation pour les travaux en régie.

Adoption à l'unanimité.

12/ SUPPRESSION ET ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL GUILLEMPURRUNIA

Monsieur Gérard Jaureguiberry présente la délibération qui prévoit la suppression et l'aliénation d'une portion de chemin rural de Guillempurrunia. La commissaire enquêteur a émis un avis favorable. La commune va poursuivre la procédure en mettant en demeure les propriétaires riverains de se porter acquéreurs.

Adoption à l'unanimité.

13/ DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX REALISATION D'UNE VOIE DOUCE STRUCTURANTE

Madame Paroix revient sur le financement de la voie douce avec une délibération qui demande un financement pour ce projet.

La ville avait déposé un dossier DETR en 2021 : il n'avait pas été retenu et il est redéposé au titre de l'année 2022.

Le syndicat des mobilités et le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques peuvent également y participer.

Monsieur Etchetto souhaitait savoir pourquoi le dossier déposé en 2021 n'a pas été retenu.

Madame la Maire répond qu'en 2021, au moment où le dossier avait été déposé, il n'y avait pas de devis : c'est pour cette raison qu'il avait été écarté. L'Etat demande désormais des dossiers avec des devis établis.

Il n'y a pas d'autres observations.

Adoption à l'unanimité.

14/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE PIERRE ESPIL

Monsieur Joseph Lafitte expose que dans le cadre des 20 ans de la médiathèque, un programme d'actions très riche a été élaboré. Pour les 20 ans en mars, il sera organisé 20 actions.

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés et étendus pour plus de lisibilité. Ils seront tous les jours les mêmes du mardi au samedi et le mercredi, la médiathèque sera ouverte en continu.

Il convient d'adopter le règlement intérieur avec ces nouveaux horaires.

Monsieur Etchetto indique qui dit extension des horaires, dit extension des horaires de travail des agents.

Monsieur Joseph Lafitte répond que la volonté d'élargir les plages d'ouverture est partie du planning des agents puisque les agents étaient déjà présents à la médiathèque. Il n'y a donc pas de modification pour eux.

Il n'y a pas d'autres observations.

Adoption à l'unanimité.

15/ MODIFICATION DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE PIERRE ESPIL

Monsieur Joseph Lafitte rapporte qu'en 2014, les tarifs avaient été augmentés de manière très brutale pour les usagers n'habitant pas Hasparren. Cela a entraîné une baisse de fréquentation de ces usagers : ils ne sont plus que 500 alors qu'en 2014, ils étaient 1000.

L'objectif est de proposer des tarifs attractifs afin que ces usagers puissent revenir. Une autre nouveauté est introduite : rendre gratuit l'accès à la médiathèque pour les moins de 18 ans. Les lycées pourront fréquenter de nouveau la médiathèque. Les jeunes ne venaient plus, même à demi-tarif.

Monsieur Etchetto prend la parole pour dire qu'en 2014 le groupe s'était opposé à cette délibération. Il se réjouit de cette baisse mais son groupe continue de penser qu'il est discriminatoire de maintenir deux tarifs : un pour les habitants de Hasparren et un pour les habitants hors Hasparren. Il aimerait qu'il soit trouvé un moyen de faire participer les collectivités plutôt que les individus.

Il s'abstient sur cette délibération.

Madame Louisette Bilbao souhaite rectifier la note de synthèse : ce n'était pas pour espérer une manne financière que cette mesure avait été prise en 2014 mais le but recherché était que l'intercommunalité prenne conscience de ce pôle de centralité qu'est Hasparren notamment avec la médiathèque.

Monsieur Joseph Lafitte a pris le soin de comparer ce qui se fait dans d'autres communes : il y a une petite différence entre les locaux et autres. Il propose quelque chose de plus équilibré.

Madame la Maire indique que le pôle territorial n'a pas la capacité de prendre en charge les frais liés à la médiathèque. Cela doit être revu en termes de compétence.

Il n'y a pas d'autres prises de parole.

Adoption à la majorité : abstention du groupe Inchauspe et Etchetto.

16/ APPROBATION D'UNE DEMARCHE DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A L'ECHELLE DU POLE TERRITORIAL DE HASPARREN

Madame Annabelle Vergez présente la démarche de convention territoriale globale initiée par la CAF. Cela se concrétise dans un premier temps par un accord de principe.

Madame la Maire indique que ce qui est demandé est un accord de principe. Ensuite, les communes du pôle qui souhaitent intégrer cette convention entreront dans une phase de diagnostic des besoins du territoire de la petite enfance aux seniors. Un plan d'actions sera défini et la convention territoriale globale sera présentée dans chaque conseil municipal. Elle sera signée par les maires volontaires.

Le dispositif sera évalué à chaque phase.

Il n'y a pas d'observation.

Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire donne les informations suivantes :

- La modification du PLUI : elle a été lancée en novembre 2020 ; elle arrive à son terme, cela montre encore que l'équipe n'est pas restée inactive depuis son élection mais met en place son projet politique. Cette modification est très importante puisqu'elle va modifier le zonage de certains terrains pour protéger les terres agricoles.

Tous les habitants peuvent formuler des remarques à la mairie ou au pôle territorial. Ils peuvent aussi rencontrer le commissaire enquêteur les 3 et 17 mars. L'enquête dure un mois. Le commissaire a deux mois pour rendre son rapport. La modification du PLUI devrait être adoptée au conseil communautaire du mois de mai.

- Le carnaval : c'est un moment important de la vie sociale : il aura lieu le 26 février, l'après-midi, au centre-ville et place Harana.

- Spectacle le 26 mars : Itzez Hitz, de dernier spectacle de Pier Paul Berzaitz, sera donné à la salle Mendeala, à 20h30.

La séance est levée à 21h45.